

# Actions de préservation et de restauration écologique des milieux humides

Dynamique « RAMSAR » et 11<sup>ème</sup> programme d'interventions financières (2019 – 2024)

Stéphane JOURDAN et Estelle CHEVILLARD

## LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE



LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE :  
20 000 km<sup>2</sup> et 4,7 millions d'habitants

### Quelques chiffres du Bassin Artois-Picardie

- 2485 communes
- Superficie : 20 000 km<sup>2</sup>
- Linéaire de 8 000 km de cours d'eau
- 270 km de côtes
- 4,7 Millions d'habitants
- Rural : 1,23 Mh (26 %) - Urbain : 3,47 Mh (74 %)
- Densité moyenne : 235 hab/km<sup>2</sup> (2,2 fois la densité nationale)
- 350 Millions de m<sup>3</sup> d'eau potable produite par an dont 95 % d'origine souterraine (1100 forages)

# L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

*partout où l'eau sert la vie...*

11<sup>ème</sup> programme d'interventions financières  
2019 - 2024

Recettes

Habitants



Agriculteurs



Industriels



Pêcheurs

REDEVANCES



Interventions / engagements

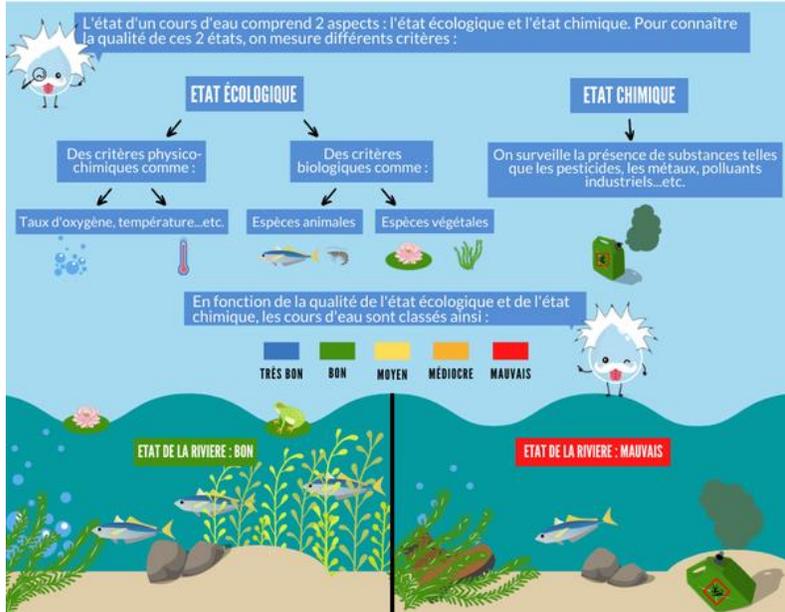
- ▶ **Dépolluer**
- ▶ **Améliorer la connaissance des milieux et des usages**
- ▶ **Préserver les milieux aquatiques**
- ▶ **Satisfaire les besoins en eau**



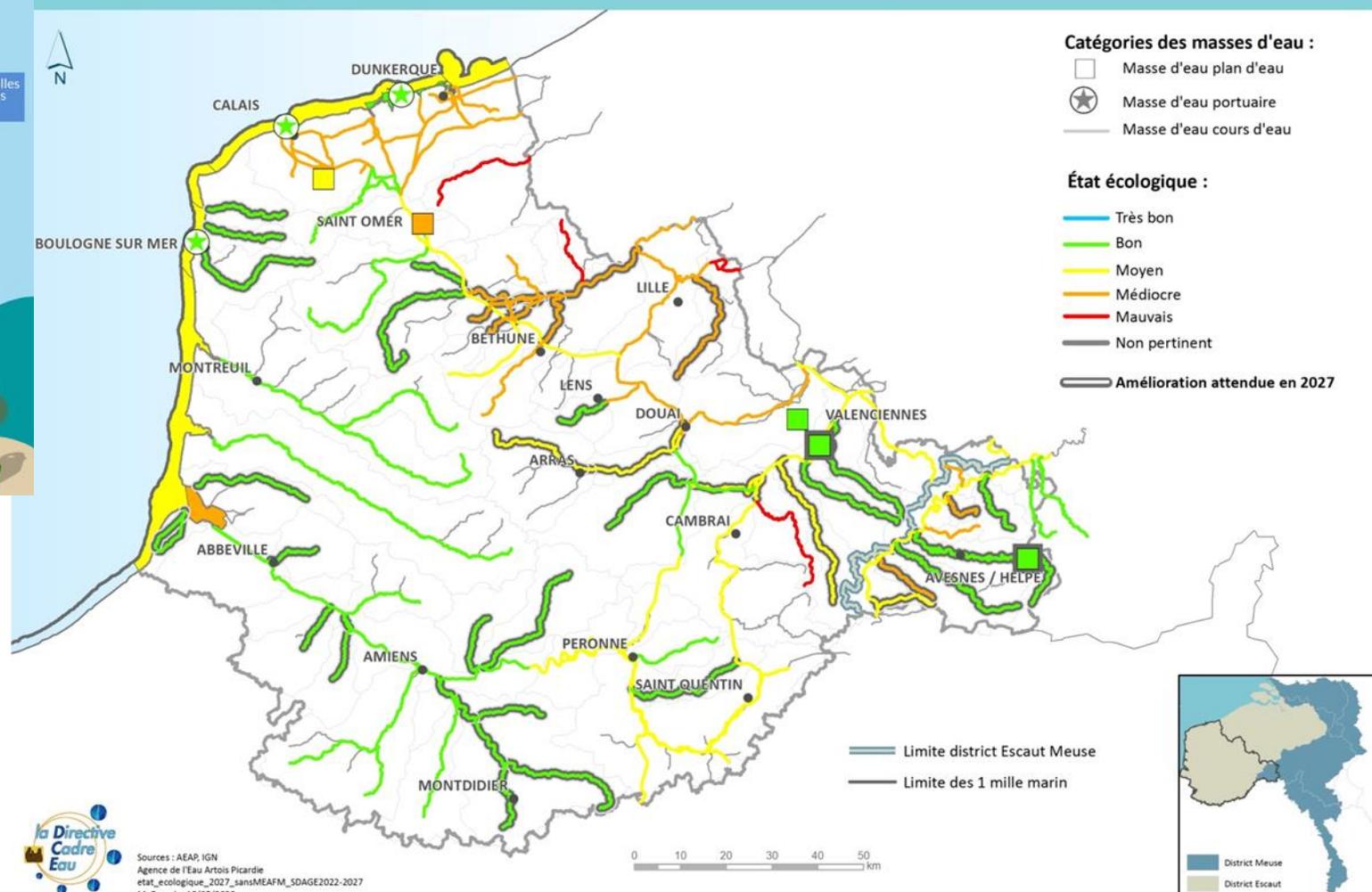
**1,114 M€ prévus**

# Les objectifs environnementaux du bassin

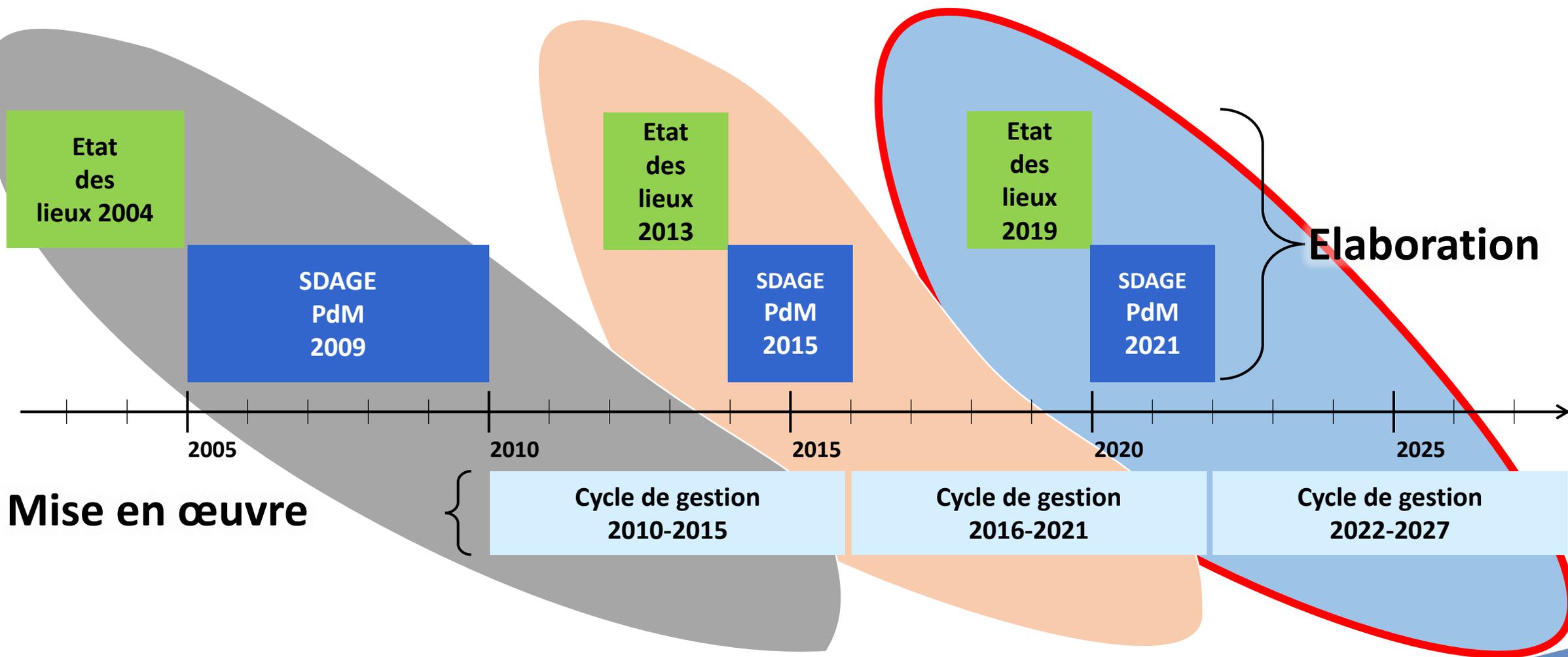
## COMMENT ÉVALUE-T-ON L'ÉTAT DES COURS D'EAU NATURELS ?



## État potentiel écologique des masses d'eau de surface (prévisions 2027)



# Les objectifs environnementaux du bassin



# Principaux points – 11<sup>ème</sup> programme



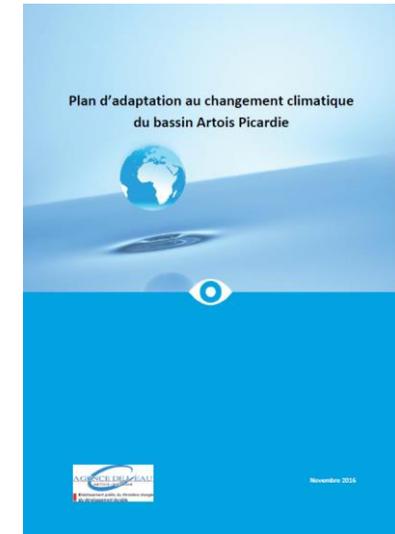
Ouverture de la politique de l'agence à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique

- Ouverture de financements en lien avec l'adaptation au changement climatique



- Elargissement de la politique d'intervention aux milieux naturels terrestres et littoraux

PLAN  
BIODIVERSITÉ





# Préservation et restauration des cours d'eau

## Cours d'eau fonctionnels (ripisylve) / Espace de bon fonctionnement



# Restauration de zones d'inondation contrôlée

- **FONCTION HYDROLOGIQUE / HYDRAULIQUE**

et

- **FONCTION ECOLOGIQUE**

- ✓ **Restauration de la continuité latérale**



✓ **Épuration**

- ✓ **Recharge de nappe / soutien à l'étiage**
- ✓ **ET ADAPTATION AU C.C.**



- ✓ **Restauration de frayères**



# Restauration de milieux humides



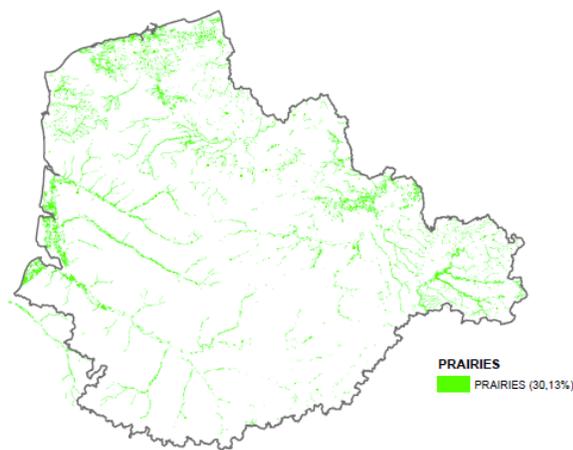
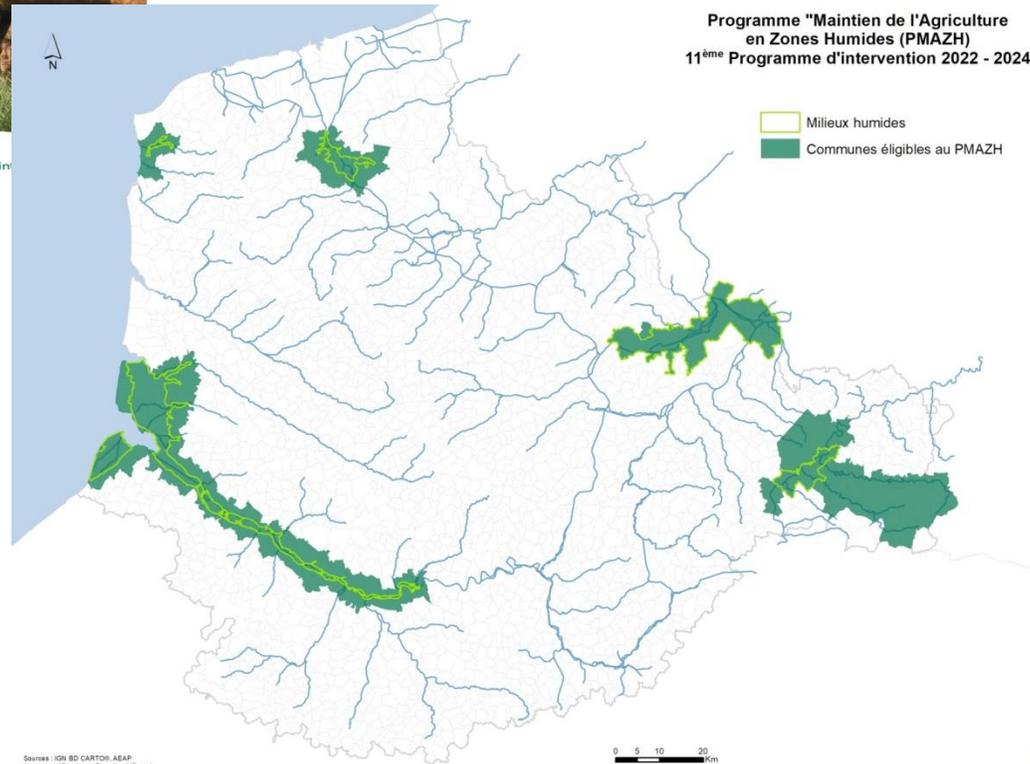
# Fonctions...

- **Hydraulique**
  - Zone d'expansion de crues (lit mineur / lit majeur)
  - Régulation des débits d'étiage, recharge des nappes
  - Recharge du débit solide des cours d'eau
- **Physico-chimique (épuration naturelle des eaux)**
  - Régulation des nutriments, rétention des toxiques
  - Interception des MES
- **Ecologique**
  - Patrimoine naturel (biodiversité)
- **Paysagère**



# Services liés aux usages économiques

## ➤ Programme de Maintien de l'Agriculture en Milieux Humides



<http://www.eau-artois->

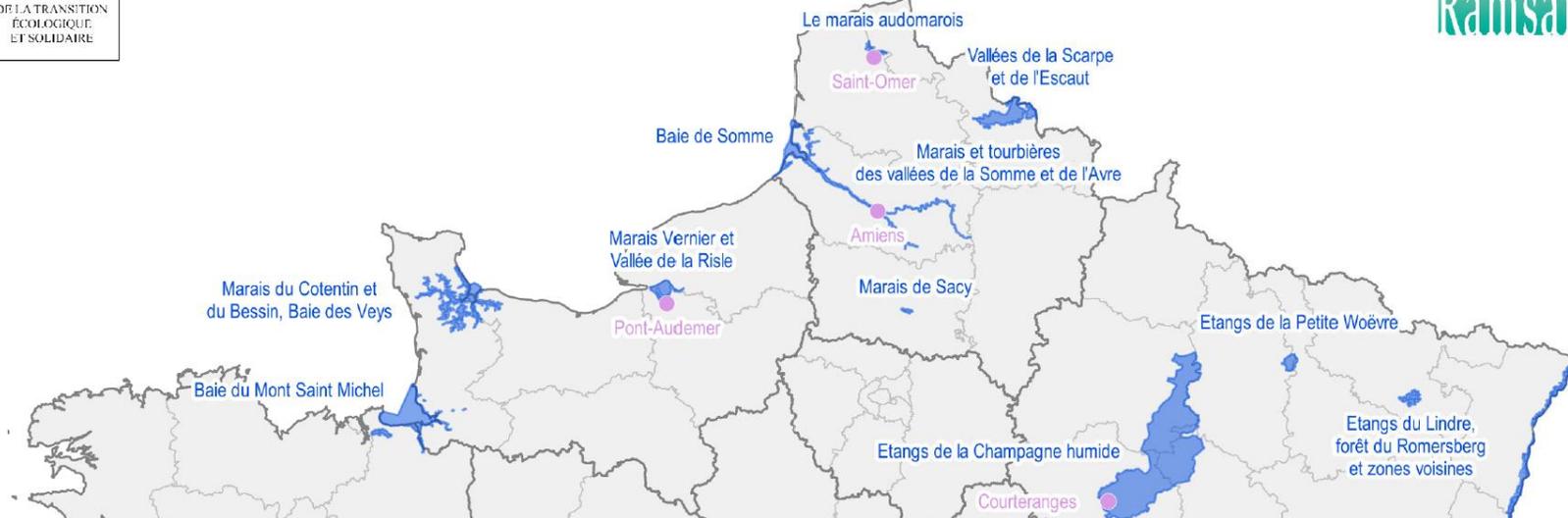
Source : IGN BD CARTOR, AEAP, Agence de l'Eau Artois-Picardie - HFRymer, PMAZH\_revision\_11prg, Date : 11/05/2021



# Aides à l'ingénierie dédiée (uniquement pour les sites RAMSAR...)

- - Dossier de candidature, plan de gestion et suivi des actions...

Zones humides d'importance internationale et  
Villes des zones humides au titre de la Convention de Ramsar



# Y compris l'accompagnement de la dynamique et des rencontres «RAMSAR Hauts-de-France »

- Avec l'appui de l'antenne audomaroise du Forum des Marais Atlantiques...

13<sup>e</sup> Séminaire national Ramsar - 20, 21 et 22 octobre 2021



Pôle-relais  
Zones Humides 

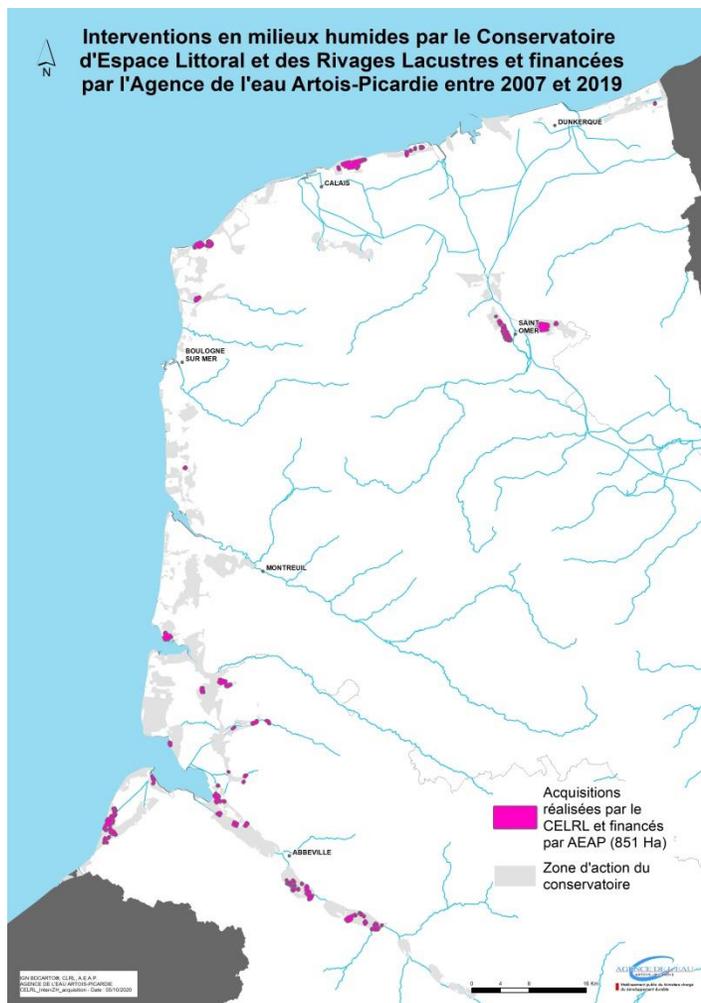
## Le réseau Ramsar des Hauts-de-France : une dynamique inédite

*Antoine Le Roux*

*Forum des Marais Atlantiques*



# Accompagnement de la préservation foncière des milieux humides



- 70 % d'aide
- Dans la limite d'un plafond de 20 à 30 k€ /ha (selon l'usage agricole du site)

# Accompagnement des actions de gestion des milieux humides (aides aux études de programmation et aux travaux)



Plan de gestion Ramsar « Marais audomarois »  
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, 2011



Parc naturel régional  
des Caps et Marais d'Opale  
Décembre 2011



## Les Marais de la Maye



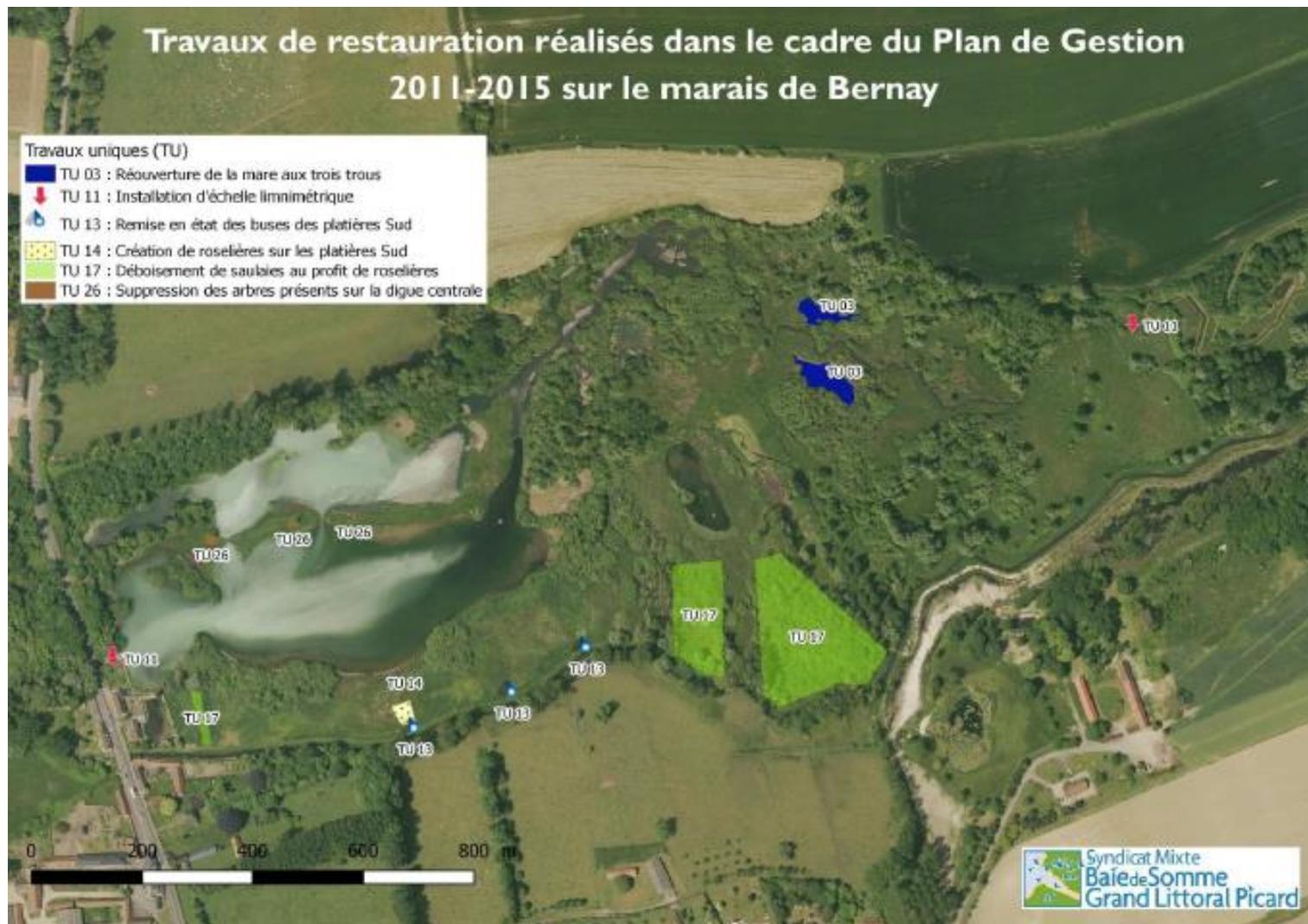
## Plan de gestion 2019-2023



Zone spéciale de conservation (ZSC)  
Zone de protection spéciale (ZPS)



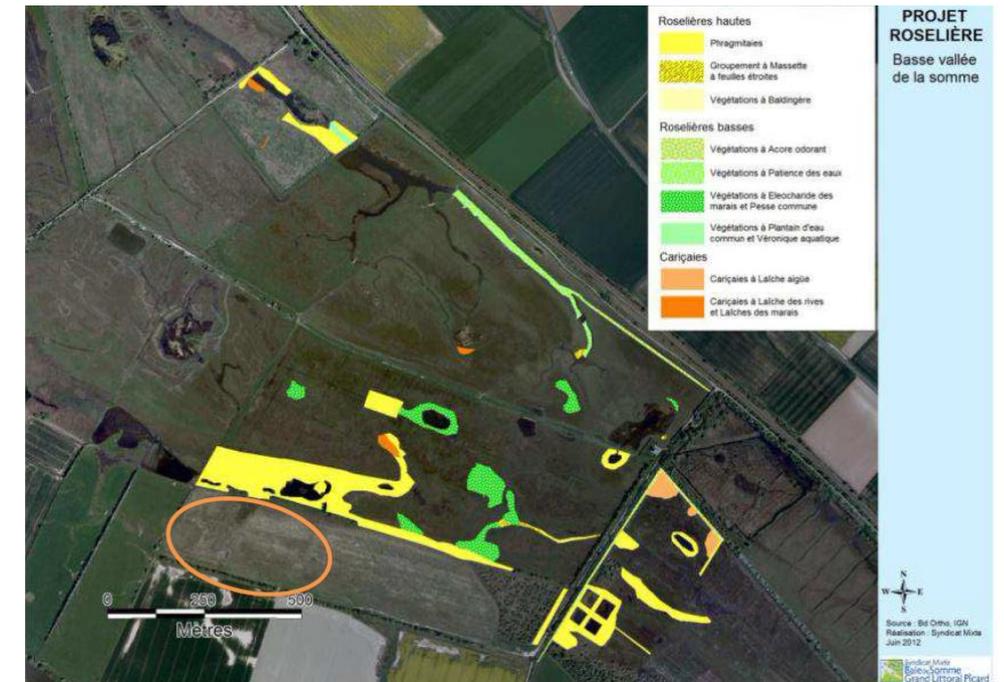
# Accompagnement des actions de gestion des milieux humides



# Accompagnement des actions de gestion des milieux humides

- Travaux de restauration
  - 70 % de subvention

➤ *Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard*



Restauration écologique de la  
roselière de Saigneville

# Accompagnement des actions de gestion des milieux humides

- Travaux d'entretien

- courant

- Forfait de 400 € HT/ha/3 ans



- Accueil du public

- 25 % de subvention

- Communication

- 25 % de subvention

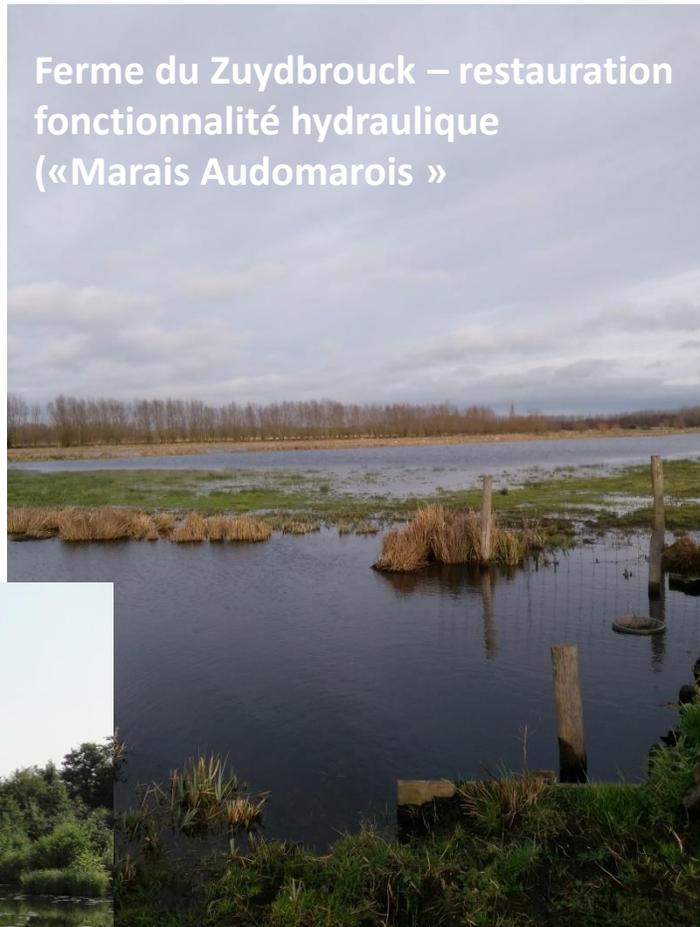


# Accompagnement des actions de gestion des milieux humides

Gestion courante  
« Vallées de la Scarpe et de l'Escaut »



Ferme du Zuydbrouck – restauration  
fonctionnalité hydraulique  
(« Marais Audomarois »)



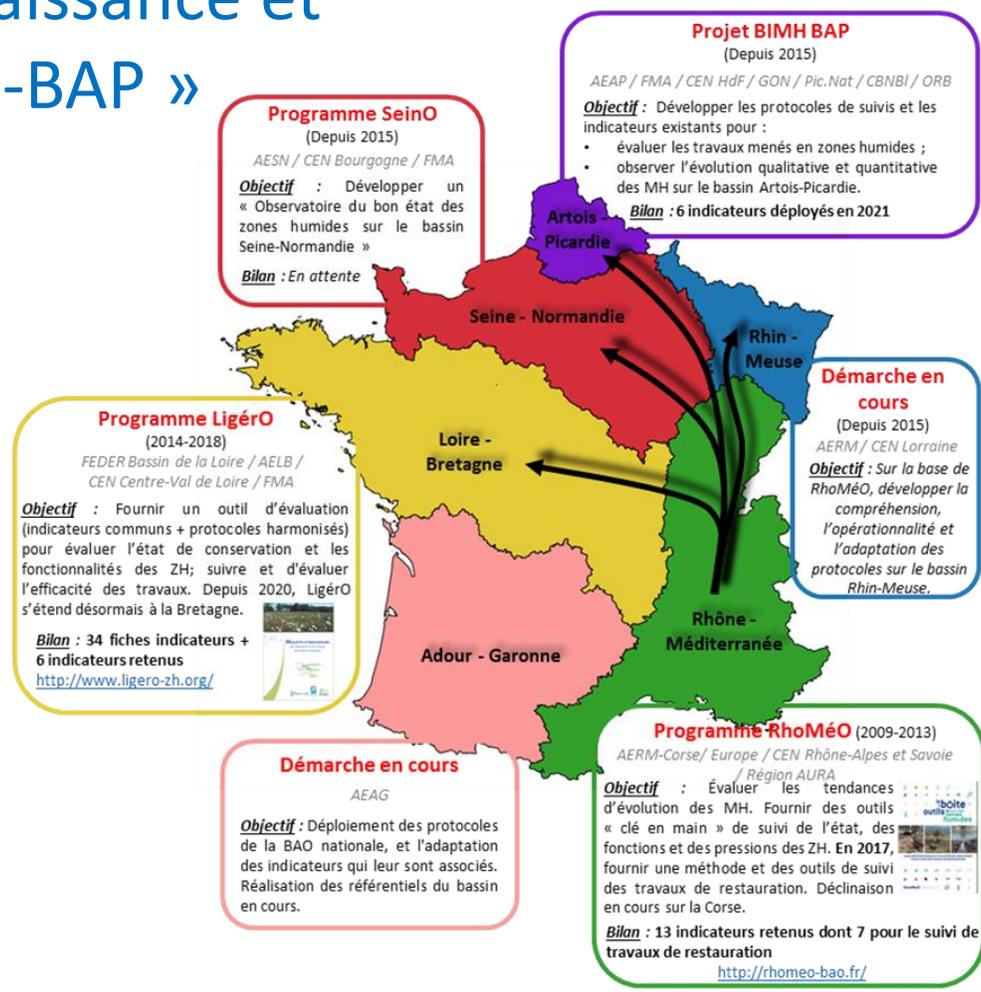
Mareuil-Caubert – travaux de restauration écologique  
(« Moyenne Vallée de la Somme »)



Restauration du pâturage  
« Plaine Maritime Picarde »



# Une démarche de valorisation de la connaissance et de suivi de l'efficacité des travaux « BIMH-BAP »



## Accompagnement des actions « Communication, Education et Sensibilisation du Public »



# Accompagnement financier

- Autorisations d'engagement
  - 90 M€ prévus sur 2019 – 2024
  - Actions de préservation et de restauration des milieux humides
    - Zones humides: 18,5 M€
    - Milieux terrestres et littoraux: 11,5 M€



# Perspectives (2022-2024)

- Révision du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Artois – Picardie 2022 – 2024
  - Adaptations techniques et financières dans un contexte financier très contraint dans le domaine des milieux naturels
  - Augmentation des besoins en financement (prise de compétence GEMAPI et extension des surfaces de milieux gérées) mais plafonnement « mordant » des engagements mobilisables et donc des aides possibles aux maîtrises d'ouvrage
  - Priorités données aux actions de restauration écologique (par rapport à la gestion courante)
  - Critères de priorités techniques et financières
- Approbation du SDAGE 2022 – 2027 et mise en œuvre du programme de mesures (cible de 50 % de masses d'eau en bon état)



Merci pour votre attention...

ForetMarchiennes©TanguiLefort02